Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260601-20260656-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE ST BRIEUC
COMMUNE DE PLEMET

Date de Convocation : 26/05/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

N° d'ordre :

20260656

Objet : Lotissement de la Croix Yava – Autorisation du maire à signer les actes notariés et le dépôt de pièces

COMMUNE DE PLEMET
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 1er Juin 2026
L'an deux mille vingt-six,
Le 1er Juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Plémet en séance publique sous la présidence de M. Philippe JOSSÉ, Maire.

Présents : M. Philippe JOSSÉ, Mme Delphine BEUREL, M. Ronan FERNANDEZ, Mme Amandine DUBOIS, M. Rémi LE VAILLANT, Mme Vanessa GUYOT, M. Anthony ROCABOY, Mme Coraline BLANCHARD-GUYOMARD, M. Yann MARCADÉ, Mme Pascale THEBAULT, M. Sébastien ROUAULT, Mme Halima HOUMADI, M. Anthony LE TÉNO, M. Yannick LEVOYER, Mme Annie BERTHELOT, M. Jean-Guillaume DESANLIS, Mme Sylviane BRIEUX, M. Damien CHARLES, Mme Gwendoline RIBEIRO, Mme Mélanie PIEDERRIÈRE-HERVÉ, M. Christophe CABARET-BARISIC, Mme Viviane DUROS, Mme Nolwenn LE MÉE, Mme Monique URIEN, Mme Nathalie CORNEC, M. Jean-Baptiste MARTIN.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Mme Gaëlle LE HELLOCO pouvoir à M. Philippe JOSSÉ
M. Patrice RAULT pouvoir à Mme Amandine DUBOIS
M. Patrick RIVARD pouvoir à Mme Nolwenn LE MÉE

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :
M. Sébastien ROUAULT

Secrétaire de Séance :
M. Ronan FERNANDEZ

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 13 novembre 2025, le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, le prix de vente des terrains du lotissement de la Croix Yava à 49€ HT le m^2, prix auquel s'ajoutera la TVA sur la marge de chaque lot.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire, ou l'adjoint délégué à cet effet, à réaliser le dépôt de pièces à l'office notarial de Maître PINCEMIN ainsi qu'à signer les actes notariés concernant la vente des terrains du Lotissement de la Croix Yava.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire ou l'adjoint délégué à cet effet, à réaliser le dépôt de pièces à l'office notarial de Maître PINCEMIN ainsi qu'à signer les actes notariés concernant la vente des terrains du Lotissement de la Croix Yava

Présents : 25	Pouvoir : 3	Total : 28
Voix pour : 25	Voix Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200057826-20260601-20260656-DE

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,	**Secrétaire de Séance**
M. Philippe JOSSÉ	**M. Ronan FERNANDEZ**